



L'INFO84

FO la 1^{ère} organisation syndicale dans la Fonction publique d'état

NUMERO 6

Encore 2130 emplois supprimés en 2016 à la DGFIP alors qu'elle représente 6 % des effectifs de la fonction publique d'état. Mais elle doit supporter 54 % des suppressions d'emplois !
En 10 ans, 1/4 des effectifs a été supprimé.

Pour 2016 dans le Vaucluse c'est :

- 1 IP
- 5 A
- 6 B
- 5 C.

Le CTL emplois est prévu le 16 décembre.
Où GG va-t-il encore frapper ?

- Votre avis et vos remarques nous intéressent. Alors contactez-nous !!



La désertification du service public se poursuit à grand pas. En effet, la fusion des régions va supprimer les directions ministérielles, et de fait la présence du service public sur une grande partie du territoire.

Dans le Vaucluse, les suppressions de la trésorerie de Pernes depuis le 1^{er} janvier 2015, et celle de Cadenet pour le 1^{er} janvier 2016 démontrent bien les intentions de notre Directeur de respecter à la lettre les directives du Directeur Général...et au diable le service rendu au public !!!!

Après avoir prôné la sanctuarisation du contrôle fiscal, voilà qu'on supprime les pôles contrôles expertises (PCE) à Orange et à Cavaillon, la Fiscalité Immobilière (FI) et la cellule de Contrôle sur Pièces (CSP) à Carpentras.

L'idée est de conserver 2 PCE (Avignon et Carpentras) et de créer 3 Pôles Contrôles Revenus Patrimoniaux (PCR) à Avignon, Orange et Cavaillon, tout en sachant que 9 agents des cellules CSP sont écartés d'office de la mission.

Quid des agents qui ne peuvent ou ne veulent pas suivre la mission ?

Quid des missions des agents dans les PCR : va-t-on leur demander d'être polyvalents alors qu'ils sont spécialisés ?

Quid de la couverture du contrôle fiscal du département du Vaucluse ?

Quid des futures missions de chaque agent ?

Quid de la pérennité des effectifs ?

Beaucoup de questions en suspend... qui laissent penser que notre Direction n'a pas les réponses (sic!!!).

Pourquoi ne pas simplement conserver ces PCE et PCR sur TOUS les sites pour éviter ce grand chamboulement, source incontestable de Risques Psycho Sociaux ??? Faut-il libérer de l'espace pour y accueillir d'autres services ? Les trésoreries de Monteux et Mormoiron transférées sur le SIP de Carpentras... par exemple !!!!

Section locale Force Ouvrière DGFIP84 : DDFIP du Vaucluse

☎ : 06,68,62,20,30

✉ : fo.ddfip84@dgfip.finances.gouv.fr

🌐 Site web FO DGFIP84 : www.fo-dgfip-sd.fr/084/

PPCR : PARCOURS PROFESSIONNELS, CARRIERE et REMUNERATIONS

FO ne signe pas le projet d'accord sur les carrières : Pourquoi ?

FO a pris ses responsabilités et a décidé de ne pas signer ce protocole d'accord, tout comme la CGT et Solidaires par la suite. Les 50 % des voix nécessaires à son application n'ont pas été obtenues ce qui n'a pas empêché le Premier Ministre d'appliquer les dispositions du protocole. Sachez que la Ministre Lebranchu a déclaré que l'accord permettra au gouvernement de dégager 500 millions d'économies, car il rend plus lentes à terme les progressions de carrières des fonctionnaires.

Avec cet accord, ce sont les trois versants de la Fonction Publique qui sont attaqués. On y lit notamment qu'au nom d'un « service public de qualité » l'accord « suppose que les passerelles soient développées entre les fonctions publiques, de l'état et hospitalière ».

En conséquence, « le statut doit d'adapter pour faciliter la mobilité des agents », en vue « d'une culture commune de l'action publique ».

C'est un nouveau pas vers la mobilité forcée. « La mobilité doit (...) assurer de manière efficace la présence de fonctionnaires là où les usagers en ont le plus besoin ».

Ce projet qui propose des revalorisations variant de 31 euros brut (agent C en début de carrière) à 134 euros (agent A en fin de carrière en 2020) prévoit simultanément un allongement des durées de carrière via des **temps de passage plus longs dans chaque grade**. Les fonctionnaires devraient donc travailler 30 ans au lieu de 25 actuellement pour réaliser leur progression complète de carrière, atteindre le sommet de la grille et pouvoir percevoir la rémunération la plus haute de fin de carrière. Pour FO, cet « allongement des durées de carrières autofinance une revalorisation en trompe l'œil ». FO demande la revalorisation du point d'indice.

MARYLISE LEBRANCHU
MINISTRE DE LA DÉCENTRALISATION ET DE LA FONCTION PUBLIQUE

Communiqué de presse Communiqué de presse

Extraits limpides ! Paris, le 30 septembre 2015

Face à une situation inédite, le Gouvernement prend ses responsabilités et décide d'appliquer l'accord "Parcours professionnels, carrières et rémunérations" à l'ensemble de la fonction publique

Par ailleurs, les rythmes de **carrières** seront **harmonisés entre les trois fonctions publiques**. Elles seront **allongées** pour tenir compte de l'allongement de la vie professionnelle.
= RALENTIES !

Marylise LEBRANCHU se félicite de l'application de cet accord « bon pour les fonctionnaires comme pour le pays, qui a besoin d'une **fonction publique** moderne, réactive, **capable de s'adapter** pour mieux servir les Français. »
= MOBILITES ENTRE LES 3 VERSANTS Etat, Territoriale, Hospitalière
en résorbant les inégalités entre fonctions publiques
en favorisant les mobilités.

L'accord prévoit également une meilleure affectation des fonctionnaires sur l'ensemble des territoires, y compris dans les territoires les moins attractifs, qu'ils soient urbains, péri-urbains ou ruraux.

PC et LC

Section locale Force Ouvrière DGFIP84 : DDFIP du Vaucluse

☎ : 06,68,62,20,30

@ : fo.ddfip84@dgifip.finances.gouv.fr

🌐 Site web FO DGFIP84 : www.fo-dgifip-sd.fr/084/